

Motion du 28 juin 2022 de Mmes Paule Mangeat, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Livia Zbinden: «Un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le deal de crack à proximité immédiate de l'école de Pâquis-Centre;
- l'absence de volonté politique des autorités cantonales de chasser les drogues dures de ce quartier et des alentours de l'école de Pâquis-Centre;
- l'inaction politique qui résulte de l'absence de volonté politique;
- l'ensemble des problématiques liées à la consommation de drogues dures dans l'espace public, soit :
 - l'état de santé des personnes consommant du crack;
 - la violence et l'imprévisibilité dont elles peuvent faire preuve lorsqu'elles sont sous substance et lorsqu'elles sont en manque de substance;
 - l'extrême problème de santé publique que cela représente tant pour les personnes qui consomment que pour les jeunes enfants qui grandissent devant ces réalités humaines en intégrant cela comme quelque chose de parfaitement toléré, si ce n'est normal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis comprenant:
 - la reconnaissance de la grave atteinte à la santé que représente la consommation de drogue;
 - la reconnaissance que les premières victimes du trafic de drogue sont les consommateurs;
 - la reconnaissance que banaliser le trafic de drogue aux abords des écoles c'est normaliser la consommation de drogue dans l'esprit des jeunes;
 - une interpellation constante et répétée du Canton pour la mise en place d'actions de santé publique concernant les populations très à risque aux abords des préaux de Pâquis-Centre sous dépendance aux substances suivantes: crack; héroïne; cocaïne; médicaments sans ordonnance; autres drogues;
- de demander au Canton de renforcer l'action de Quai 9 et de Première ligne par des subventionnements directs et conséquents des structures, par l'engagement de personnel formé et compétent et par la création de postes de travailleurs détachés de ces deux associations pouvant agir directement dans les quartiers où se trouvent les personnes dépendantes;
- de demander au Canton la création d'hébergements spécifiques à distance des zones de trafic pour les personnes consommant des drogues dures et vivant dans la rue;
- de prioriser sans attendre l'action de la police municipale aux Pâquis sur le signalement constant et répété des personnes risquant leur vie en consommant des substances telles que le crack, l'héroïne et la cocaïne au 144 pour les actions de santé publique et au 117 pour le trafic et la vente illégale de ces substances dans la rue;
- d'obtenir et d'analyser les chiffres des signalements faits aux abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre au 144 et au 117 pour définir des actions ciblées;

- la création de deux postes de travailleur social hors murs (TSHM) pour les Pâquis et la zone spécifique des préaux de Pâquis-Centre et de leurs abords;
- la mise en place immédiate de correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre;
- la création de zone de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants des Pâquis;
- la mise en place de toilettes publiques et d'urinoirs décents aux Pâquis à des points stratégiques de sortie de la zone animée du quartier;
- d'entamer une réflexion sur le long terme avec le Canton pour obtenir des compétences – et les budgets spécifiques – afin de pouvoir mener directement des actions de santé publique sur le terrain aux Pâquis;
- de reconnaître la complexité du quartier, de son tissu social et l'engagement constant des associations et des habitantes et habitants du quartier, leur expertise, leur savoir-faire et leur savoir-être pour l'amélioration de certaines problématiques;
- d'investir massivement et rapidement dans la végétalisation et l'embellissement du quartier afin d'accroître rapidement la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier;
- de définir des périmètres sans drogue autour des écoles et de les faire respecter;
- de reconnaître que les préaux de Pâquis-Centre sont le cœur des Pâquis, le cœur d'un quartier entier, qu'ils doivent être pensés comme ils ont été créés par leur architecte Jean-Jacques Oberson en 1970, livrés en 1979 et primés en 1987 par la Fondation Geisendorf: un catalyseur de lien spatial et social dans le quartier.